

N°14-03-12

L'an deux mil quatorze, le lundi 17 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert CHIQUET, Président, suite à la convocation en date du 7 mars 2014.

Présents :

Mesdames HUGUET ; CHAMBELLAND ; CARVALHO ; PIRET ; REMBOTTE ; DE JONGHE ; DELRUE ; PILLON ; MAGNIER ; BOIN.

Messieurs GUYOT ; PRUVOST ; ALLOUCHERY ; BOUFFART ; DENQUIN ; LHEUREUX ; SENECAT ; HILMOINE ; CATOEN ; LEROY ; SAGNIER ; CROQUELOIS ; FOURNIER ; MAGERE ; DUCROCQ ; BOURGOIS ; WAUQUIER ; BAILLY ; COYOT ; WAVRANT ; EVRARD ; BACQUET ; DENUNCQ ; TELLIER ; LEFEBVRE ; LEMAITRE ; FOURRIER ; BAILLY ; DELATTRE ; WYCKAERT ; MONCHY ; KIELINSKI.

Absents excusés :

Madame LAMIABLE.

Messieurs DUWAT ; FRANCOUE ; BRUGGEMAN ; CLABAUT ; COULOMBEL ; DEVIGNE ; DELANNOY.

Absents :

Madame BERNARD.

Messieurs VASSEUR ; CRETON ; GARENAUX ; LOVERGNE ; DUVIVIER ; JOUGLEUX ; CAPELLE ; CHARLEMAGNE ; DUFOUR ; LONGAVESNE ; GALLET ; BOUFFART ; HOCHART ; OTTEVAERE.

Monsieur Guy HILMOINE est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET ANNEXE "LUTTE CONTRE LES INONDATIONS" – BUDGET PRIMITIF 2014 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur Paul EVRARD, rapporteur, expose au conseil communautaire que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année précédente (établi par l'ordonnateur)
- Le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2013.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	633 281,54 €	0,00 €	0,00 €		633 281,54 €
Part affectée à investiss	0,00 €				0,00 €	
Opérations de l'exercice	433 441,90 €	67 266,09 €	0,00 €	0,00 €		-366 175,81 €
Totaux	433 441,90 €	700 547,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	267 105,73 €
Résultat de clôture		267 105,73 €				267 105,73 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement					

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2013 :

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
267 105,73 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour extrait conforme.

Le Président,

